

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 5 juillet 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Sont absents

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Rapport Recyc-Québec 2021
 - 6.2 Reconnaissance MADA 2021-2024
7. Travaux de voirie
 - 7.1 Nivelage
 - 7.2 Réparation des ponceaux
 - 7.3 Asphaltage
8. Octroi de contrat - Mise en commun des tests annuels et lectures de pression des bornes-fontaines
9. Entretien de la pelouse - Extra au devis
10. Autorisation pour le dépôt d'une demande de subvention au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
11. Projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires dans la MRC de Bécancour
12. Cour municipale de Nicolet - Quote-part 2021
13. OMH
 - 13.1 Dépôt des états financiers de l'OMH au Cœur du Québec au 31 décembre 2021
14. Demande citoyenne - Ajout d'un panneau de signalisation pour respecter la traverse de piétons
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

103-07-22

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 7 juin 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 166 072.10\$, incluant les revenus de perception.

104-07-22

5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Juin 2022

- FOURNISSEURS: 151 925.35\$
- SALAIRES: 24 197.66\$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. RAPPORT RECYC-QUÉBEC 2021

Le rapport annuel de Recyc-Québec pour le régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2021 a été préparé par le directeur général et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagné de l'audit rédigé par notre vérificateur externe, le 14 juin dernier. Le rapport et l'audit sont déposés au conseil.

6.2. RECONNAISSANCE MADA 2021-2024

Le directeur général informe les membres du conseil que la municipalité a reçu son certificat de reconnaissance *Municipalité amie des aînés* de la part du Gouvernement du Québec.

7. TRAVAUX DE VOIRIE

105-07-22

7.1. NIVELAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour le nivelage et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation du directeur général.

Que les coûts des travaux de nivelage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

ADOPTÉE

106-07-22

7.2. RÉPARATION DES PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour la réparation des ponceaux et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation du directeur général, et ce, à l'intérieur du poste budgétaire d'entretien et réparation des infrastructures ainsi qu'au poste budgétaire de gravier, sable et asphalte.

Que les coûts des travaux de réparation des ponceaux dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Le ponceau identifié en date d'aujourd'hui est le suivant:

- Un ponceau dans le rang Ste-Philomène Ouest

ADOPTÉE

107-07-22

7.3. ASPHALTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour les travaux d'asphaltage saisonnier, de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation préalable du directeur général, et ce, à l'intérieur du poste budgétaire d'*entretien et réparation des infrastructures* ainsi qu'au poste budgétaire de *gravier, sable et asphalte*.

Que les coûts des travaux d'asphaltage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Les routes identifiées en date d'aujourd'hui sont les suivantes:

- Correctif d'asphalte suite à la réparation d'un ponceau dans le rang Sainte-Philomène Ouest

ADOPTÉE

108-07-22

8. OCTROI DE CONTRAT - MISE EN COMMUN DES TESTS ANNUELS ET LECTURES DE PRESSION DES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite procéder à l'inspection et aux tests de pression de ses bornes-fontaines, et ce, conformément au schéma de couverture de risque de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix commune a été faite par le Service de sécurité incendie de la MRC de Bécancour pour les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-St-Laurent, Saint-Sylvère, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Manseau et Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été approchés, pour un total de 147 bornes-fontaines à inspecter, mais que deux des trois fournisseurs n'offrent plus le service d'inspection annuelle;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de SIMO:

- Coût d'inspection des bornes incendie (41 bornes)	1587.88 \$
- Frais de déplacement au prorata des bornes-fontaines	900.43 \$
Total:	2486.31 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le mandat à la compagnie SIMO pour l'inspection et les tests de pression des bornes-fontaines de la Municipalité de Parisville pour un montant, incluant les frais de déplacement, de 2486.31\$ plus les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire *Entretien et réparation bornes-incendies*.

ADOPTÉE

109-07-22

9. ENTRETIEN DE LA PELOUSE - EXTRA AU DEVIS

CONSIDÉRANT QUE la pelouse du terrain vacant municipal, situé à l'arrière du 960, rue Principale, sera à faire durant la saison 2022 et que ce terrain ne figure pas dans le devis d'entretien des pelouses 2021-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la tarification des Entreprises Ronald Beaudet pour la tonte de la pelouse du terrain situé à l'arrière du 960, rue Principale. La coupe de la pelouse se fera entre la mi-juin et octobre 2022. Le paiement sera fait aux mêmes conditions que le contrat existant.

ADOPTÉE

110-07-22

10. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, advenant l'obtention d'une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général, monsieur Renaud Labrecque, à signer tout document nécessaire pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la demande d'aide financière pour le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

ADOPTÉE

111-07-22

11. PROJET D'IMPLANTATION DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA) COMMUNAUTAIRES DANS LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place le projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, amorcé en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les services préhospitaliers d'urgence ont la volonté:

- D'améliorer l'accès à la défibrillation externe automatisée;
- De poursuivre l'implantation de DEA communautaires;
- De rendre accessible la formation « Héros en 30 ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme objectif de réduire les délais d'intervention lors d'un arrêt cardiaque afin d'augmenter les chances de survie grâce à la contribution de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, partenaire de ce projet fourni gratuitement 17 DEA sur le territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les défibrillateurs externes automatisés communautaires dédiés aux municipalités pourront être implantés dans un lieu choisi par la municipalité afin de le rendre le plus accessible à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de Parisville s'engage à :

- Maintenir le DEA pour l'utilisation communautaire en bon état de fonctionnement;
- De voir à l'entretien de celui-ci;
- De consacrer un budget annuel de fonctionnement du DEA.

ADOPTÉE

112-07-22

12. COUR MUNICIPALE DE NICOLET - QUOTE-PART 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet offre le service de Cour municipale pour la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE le bilan des résultats de la Cour municipale de la Ville de Nicolet pour l'année financière 2021 qui a été déposé au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De payer la quote-part 2021 à la Ville de Nicolet d'un montant de 172.28\$ pour les services de la Cour municipale.

ADOPTÉE

13. OMH

113-07-22

13.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH AU CŒUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 de l'Office Municipal d'Habitation au Coeur du Québec tels que déposés.

Comme la municipalité avait déjà payé le déficit prévisionnel de 1 982\$ pour l'année 2021, un remboursement de 981\$ sera reçu de l'OMH au Coeur du Québec afin de représenter la part réelle du déficit à assumer par la municipalité, soit 1 001\$.

ADOPTÉE

114-07-22

14. DEMANDE CITOYENNE - AJOUT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION POUR RESPECTER LA TRAVERSE DE PIÉTONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu une demande citoyenne dans le dernier mois;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à faire installer un panneau mentionnant la possibilité de recevoir une amende de 100\$ en raison du Code de la sécurité routière du Québec pour le non-respect d'une traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire répondre dans les meilleurs délais aux demandes citoyennes selon leur faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est soucieuse de la sécurité de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au ministère des Transports du Québec de bonifier l'affichage existant en ajoutant, en dessous des enseignes de traverses piétonnières, le montant de l'amende auquel les contrevenants s'exposent.

ADOPTÉE

15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

16. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

17. VARIA

Nil.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

115-07-22

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 30 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 août 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier